
2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Mers et océans : enjeux économiques et défis environnementaux

La moyenne générale de cette épreuve est de 7,64/20. Dans l'ensemble, les copies ont été d'un niveau moyen : peu de copies très faibles, peu de très bonnes copies, l'essentiel correspondant à des copies présentant des connaissances certaines et témoignant d'un travail sérieux de cette question au programme, mais quelquefois inachevées, souvent parcellaires ou trop descriptives.

D'une façon générale, les correcteurs ont apprécié **le bon niveau d'expression française** de cette session, à quelques exceptions près. C'est agréable et cela contribue à une lecture aisée des copies. Toutefois, le niveau d'orthographe laisse encore à désirer (fautes d'accord, notamment sur les participes passés), y compris de façon assez surprenante dans de très bonnes copies où ce défaut a été constaté à plusieurs reprises et sanctionné par quelques points en moins.

Le jury s'est également félicité de trouver **des copies presque toutes systématiquement illustrées** (l'absence de tout croquis est sanctionnée). Ces illustrations sont en général de bonne qualité graphique, certaines fouillées, avec une légende longue, organisée et problématisée. Le jury apprécie que ces croquis soient intégrés dans le corps du devoir, car cela évite un renvoi en fin de copie. Si les croquis valorisent fortement la copie, il est en revanche très peu utile de produire un ou deux petits schémas indigents avec quelques flèches (type organigramme ou modèle comme celui des fameux cercles du développement durable retrouvé dans de nombreuses copies). Cependant, cette année encore, le jury déplore la faible adéquation de certaines illustrations avec le propos, donnant dès lors le sentiment que les candidats cherchent à tout prix à replacer des croquis « prêts à l'emploi » (par ailleurs bien faits et qu'ils ont travaillés lors de leur préparation) sans que le statut de l'exemple choisi soit toujours pertinent par rapport au développement du devoir. Certains candidats ont notamment réalisé des planisphères de synthèse, avec plus ou moins de succès selon leur capacité à adapter l'exercice cartographique au sujet proposé et sans toujours éviter les effets de « plaquage » de carte connue.

Concernant les exemples, le jury rappelle qu'ils servent avant tout à étayer l'argumentation, qu'ils doivent d'être précis et détaillés (et pas seulement un nom de lieu cité de manière allusive), si possible originaux. Il n'est pas une copie qui n'ait évoqué les deux exemples des nouveaux enjeux de l'Arctique et de l'explosion de la plate-forme pétrolière *Deep Water Horizon* dans le Golfe du Mexique, deux exemples certes pertinents, mais qui perdent un peu de leur portée tant ils sont répétés, quasiment dans les mêmes termes, dans toutes les copies. Il est impératif de diversifier spatialement les exemples, en évitant de se limiter à la seule Europe, voire à la seule France, défaut fréquemment rencontré. À l'inverse, certains devoirs se bornent à un alignement d'exemples vus en cours, souvent mal reliés au propos du paragraphe dans lequel ils s'insèrent, et pas toujours des plus pertinents pour illustrer tels ou tels enjeux du sujet. A cet égard, il convient absolument d'éviter de consacrer une partie tout entière au développement d'un cas d'étude : si ce n'est pas en soi inintéressant, notamment dans le cadre d'un enseignement, cela nuit en revanche fortement à la portée démonstrative et problématisée de l'analyse proposée. En tant que **futurs enseignants**, les candidats pouvaient en revanche efficacement s'appuyer sur des cas d'étude préconisés dans les programmes du secondaire, en les mettant bien sûr en perspective et en montrant par là leur capacité d'articulation entre le champ disciplinaire, les connaissances acquises et les implications de la profession à laquelle ils aspirent.

Parmi les attendus d'une copie d'agrégation figurent également les **références bibliographiques** qui montrent que le candidat connaît les auteurs ayant travaillé la question. Ces références doivent étayer le propos à bon escient et ne pas être déversées à tout moment au fil de l'analyse juste pour traduire l'étendue de la culture géographique du candidat, surtout si elles n'éclairent pas spécifiquement le sujet. Il est également important que **les termes du sujet** soient bien définis, surtout s'ils renvoient à des concepts ou des notions complexes ou larges. Toutefois, il ne faut pas tomber dans un extrême consistant à tout définir de manière systématique, y compris des termes très courants qui ne prêtent pas à confusion : en l'espèce, il n'était pas utile de définir longuement ce qu'est l'économie (« enjeux économiques »), encore moins de consacrer de longs paragraphes à ce qu'on entend par « mers et océans ».

Enfin, si de nombreuses copies ont traduit d'indéniables qualités (bonne réflexion géographique, effort de problématisation, argumentation convaincante, connaissance des auteurs et des concepts...), certaines d'entre elles **n'ont abordé qu'une partie du sujet**, en laissant des pans entiers de côté. La littoralisation en particulier a été un point trop souvent négligé, voire totalement occulté dans certaines copies. Certes, la lettre de cadrage insistait d'une part sur la nécessité de « décentrer le regard et d'envisager les mers et les océans comme des objets scientifiques à part entière », et indiquait d'autre part que « la frange littorale de l'espace terrestre ne serait considérée que dans son interaction dynamique avec les espaces marins ». Cela ne signifiait donc pas que la dimension littorale et côtière du sujet (l'aménagement des façades portuaires, le développement du tourisme balnéaire, etc.) doive être évacuée, bien au contraire, mais abordée à travers le prisme de la maritimité. De même, la multiplication des périmètres de conservation ou de protection marine est un point qui a souvent été traité de manière très lacunaire et pointilliste, alors même qu'il constituait un aspect central du sujet. Plus largement, le jury a trop souvent déploré **la faiblesse de l'approche multiscalaire**, la petite

échelle étant très largement privilégiée au détriment de la grande et de la moyenne. C'est ici un défaut majeur car la problématique corrélant les menaces/risques/défis environnementaux à la mondialisation de l'économie maritime (ou à la maritimisation de l'économie mondiale) se traduit de manières sensiblement différentes selon les mers et océans, selon les types d'espace (plateaux continentaux/haute mer), selon les latitudes, selon que l'on se situe en surface ou en profondeur, etc. Le sujet proposé était vaste, très vaste, car il supposait de croiser :

- une réflexion portant sur les enjeux économiques des mers et océans comme lieux de la circulation maritime mondiale, comme lieux d'exploitation des ressources de la mer (pêche, aquaculture, hydrocarbures, nodules polymétalliques, production énergétique, etc.), comme lieux du tourisme (plaisance, croisière, observation d'animaux, balnéotropisme, etc.)
- à une analyse sur les menaces environnementales qui pèsent sur ce type d'espace (pollution de l'eau, érosion de la biodiversité, appauvrissement des ressources, perturbation des dynamiques marines, multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, élévation du niveau marin/global change, etc.)

Plusieurs questions se posent néanmoins sur cette corrélation : les défis environnementaux auxquels les mers sont confrontées sont-ils liés seulement aux enjeux d'une économie maritime exacerbée, ou bien ont-ils des origines bien plus globales ou plus locales, selon le cas ? En effet, le réchauffement climatique, par exemple, est l'émanation d'une activité humaine globale (et surtout terrestre) qui se manifeste d'abord par un effet sur l'élévation du niveau marin. En revanche, la dégradation du milieu littoral peut aussi être liée à des choix d'aménagement locaux.

Il fallait donc envisager ce sujet dans le cadre d'une **approche véritablement systémique**, à travers le prisme des mers et des océans qu'il convient d'appréhender à la fois comme des milieux, des espaces et des territoires. A partir de là, se pose la question de la conciliation entre le développement économique et la préservation de l'environnement (enjeu de développement durable) en termes de réponse forcément spatialisée : à quelles échelles ? Quelle échelle est la plus pertinente ? Comment aboutir à une gestion intégrée ?

La réflexion pouvait *in fine* aboutir à un **renversement de la problématique** en explorant l'idée selon laquelle la protection environnementale des mers et océans peut devenir un véritable enjeu économique.

Les correcteurs ont accepté plusieurs approches et types de plan, à condition qu'ils soient cohérents et reposent sur une véritable réflexion géographique et sur des connaissances satisfaisantes. Il était notamment possible d'envisager l'articulation suivante :

- **Une première partie**, consacrée aux **enjeux économiques et menaces environnementales dans l'océan mondial**, pouvait permettre d'explorer les limites environnementales des différentes formes d'exploitations économiques des mers et des océans, en pointant leurs évolutions spatio-temporelles. **A une échelle globale**, il s'agissait d'abord de mettre en évidence les enjeux d'une mondialisation de l'économie maritime et de ses répercussions sur l'environnement. Cet état des lieux global de la question peut être abordé selon les trois dimensions des mers et océans :

- sur la mer, considérée comme un vaste espace horizontal support d'échanges et de réseaux : accroissement des flux, intensification des circulations, maritimisation, gigantisme naval avec des conséquences environnementales corollaires (pollutions, risques d'accident et de marées noires, atteintes des écosystèmes littoraux, etc.)
- sous la mer, considérée comme un volume d'eau qui forme un milieu où se trouvent des ressources : l'eau elle-même (utilisée dans les procédés de désalinisation avec des effets induits sur l'environnement), la pêche comme activité économique la plus ancienne, liée à l'environnement proche ou lointain selon les types de pêche, avec comme conséquence néfaste la surpêche (et la perte de biodiversité associée), l'aquaculture qui produit des nutriments facteurs d'eutrophisation, les câbles sous-marins posés à la surface du plancher océanique et, sous le plancher océanique, des hydrocarbures, minerais (or, argent, zinc, etc.), nodules polymétalliques, dont l'exploitation peut engendrer des risques de pollution
- et au bord de la mer, où le phénomène de littoralisation (lié au processus d'attractivité et de polarisation des populations et des activités, à la densification du bâti, à la création de nouveaux espaces -terre-pleins- ou à la revalorisation des fronts de mer) pose la question de la durabilité et des risques à l'échelle de l'interface terre/mer. Cela pose aussi la question de l'impact du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau marin sur les littoraux anthropisés.

• Il s'agissait ensuite, **dans une seconde partie**, de conduire en profondeur une **approche multiscale** de la problématique croisant enjeux économiques et défis environnementaux dans différents espaces. De fait, selon les types de lieux, les enjeux économiques et les menaces environnementales ne revêtent pas la même intensité.

- il était ainsi possible de montrer combien ces tensions varient selon les lieux et les mers : différences entre mers fermées (Méditerranée, Mer d'Aral par exemple) et océans ; différences également entre les océans, selon les latitudes, etc. ; différenciations fortes entre les littoraux et la haute mer, qui ne sont pas concernés par les mêmes risques (en nature et en intensité) ; entre la surface et les profondeurs
- un autre point pouvait être centré plus spécifiquement sur les plateaux continentaux/littoraux qui concentrent toutes les problématiques avec intensité. Il s'agissait là de faire un focus sur l'espace maritime pré-continentale qui est le plus soumis aux pressions économiques et aux menaces environnementales
- enfin, dans un retournement dialectique, il était intéressant de montrer que le milieu maritime pouvait apparaître comme une menace pour ces aménagements et les acteurs économiques de ces lieux : tempêtes, inondations, tsunami, montée des eaux (eustatisme), posant par-là même la question de la complexité et de l'échelle de la gestion des risques.

• **Une troisième partie** devait ensuite permettre de souligner **la nécessité d'une gestion intégrée multiscale** et de s'interroger sur la manière dont **la délimitation des zones de protection et/ou d'exploitation contribue à territorialiser les mers**

En effet, pour faire face aux contraintes imbriquées et systémiques des enjeux économiques et environnementaux, des réponses politiques sont apportées à différentes échelles du ou des territoires maritimes, ou plutôt des « territoires », par différents types d'acteurs. On pouvait dès lors montrer, qu'à **l'échelle nationale des eaux territoriales**, étaient mis en place des réserves et parcs marins (AMP) pour protéger les écosystèmes (récifs coralliens), le Grenelle des mers en 2009, une législation sur les droits de passage des navires polluants (rupture de l'ANZUS par exemple), etc. **A l'échelle des mers partagées**, on pouvait évoquer des tentatives de gestion conjointe comme en Méditerranée, les enjeux présents et à venir pour l'Arctique ou la mer Baltique, les problématiques de l'espace caribéen à la fois très partagé et conflictuel, etc. Enfin, **à l'échelle mondiale**, il était intéressant d'étudier les ZEE et la question des 350 milles nautiques sur plateau continental (prolongement des 200 milles nautiques définis en 1982), la problématique de la zone internationale des fonds marins, le questionnement sur la notion de patrimoine commun de l'humanité et de la disparition programmée de la haute mer.

Philippe Allée, Jean-Claude Batrel, Nathalie Bernardie-Tahir, Marie Redon